



CAHIER DES CHARGES TOURNOI HOMOLOGUE 8/9/10 ANS FILLES OU GARÇONS FORMAT VERT

Organisateur : Juge-arbitre enseignant professionnel ou non
(Obligation d'être présent sur les courts. Le J.A peut être assisté par un superviseur)

Age : 8 ans (2014), 9 ans (2013) 10 ans (2012)

- Maximum 4 matches de simples par jour pour le format 5
- Maximum 2 matches de simples par jour pour le format 7
- Les filles sont autorisées à jouer avec les garçons (à indiquer lors de l'homologation)

Durée de l'épreuve

- Deux jours **obligatoires** et **consécutifs** (tolérance de 4 jours maximum entre les 2 phases (Poules et TF) **si l'épreuve est organisée durant la période scolaire.**

Format de jeu **Vert**

- Terrain de 24 m
- Balles intermédiaires
- Hauteur du filet 0,915 m.

Le juge-arbitre peut organiser une épreuve :

- 8/9/10 ans **verts** mélangées pour les épreuves filles et garçons.

Organisation

(Consulter doc FFT : poules, format court et formules multi-chances)

De 2 jeunes minimum à 16 jeunes maximum par épreuve.

Matches de simples par poule puis tableau final. (Chaque jeune doit avoir 30 minutes de repos entre chaque match).

Durée estimée. **Phase 1** : Poule : **45mn/match**

Phase 2 : Tableau Final : **60mn/match**

- **Phase 1** : Matches par poule. (Homogénéiser le plus possible le niveau des jeunes dans la poule)
Format des matches : **Format 5** : 2 sets gagnants de 3 jeux avec jeu décisif à 2/2. Point décisif à 40A et super jeu décisif de 10 points avec 2 points d'écart en cas de 3^{ème} set.
- **Phase 2** : **uniquement si 6 joueurs minimum en phase 1**
Tableau final à élimination directe avec 4 joueurs qualifiés de la phase 1.
Format des matches : **Format 7** : 2 sets gagnants de 5 jeux avec jeu décisif à 4/4. Point décisif à 40A et super jeu décisif de 10 points avec 2 points d'écart en cas de 3^{ème} set.

**Droit d'engagement au choix du club
(12€ conseillé).**

Document obligatoire à présenter à l'organisateur :
-Attestation de licence 2022.

Dernière mise à jour : le 25/10/2021
Rédaction: *Commission des Pratiques Individuelles*